



LYCÉE
GAY-LUSSAC



LYCÉE
GAY-LUSSAC



Mise à jour : mars 2024

L'INSCRIPTION CUMULATIVE

Elle est **OBLIGATOIRE** pour tous les étudiants de 1ère et 2ème année !

Comment faire pour gérer son inscription cumulative **obligatoire** à l'université ?

Avant la fin de mois de septembre, le secrétariat des CPGE vous indiquera toutes les procédures et démarches à effectuer avec un ACCOMPAGNEMENT « presque » individuel sur les modalités de ces inscriptions.

⇒ Explications

La Loi Fioraso dite également loi « E.S.R. » (Enseignement Supérieur et Recherche) du 22 juillet 2013, indique que tous les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles ont l'**obligation** d'être inscrits dans une université partenaire de leur établissement en régime dit cumulatif. Ce partenariat permet la reconnaissance et la sécurisation des parcours en première et deuxième années de CPGE grâce à l'octroi d'ECTS (European Credit Transfert System).

Réf : article L. 612-3 XIII du code de l'éducation qui impose une double inscription, dans un EPCSCP, pour les élèves inscrits en CPGE,

«Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.»

⇒ Pourquoi cette double inscription ?

Présentée comme un filet de sécurité en cas de réorientation, cette double inscription est utile pour tous les étudiants de CPGE optant pour un cursus universitaire après la prépa sachant que le but principal des CPGE reste, bien entendu, l'intégration aux grandes écoles.

L'inscription en régime cumulatif à l'université est fondamentale.

Par ce mécanisme, chaque étudiant de CPGE bénéficie d'équivalences pour les études universitaires, ainsi que des services offerts par l'université.

⇒ Conventions

Le lycée Gay-Lussac a signé des conventions avec les universités ci-dessous mais par défaut l'université de rattachement reste Limoges : Fac de Droit (éco), Lettres et sciences.

- ⇒ Limoges
- ⇒ Bordeaux
- ⇒ Clermont Ferrand
- ⇒ Paris Nanterre
- ⇒ Paris Sorbonne

⇒ Combien ça coûte ? *Pour l'inscription en CPGE pas de frais (enseignement public)*

Vous avez déjà, pour votre inscription en CPGE, acquitté la CVEC (au Crous) à hauteur de 100,00 € (tarif indicatif) sauf pour les boursiers (ce même document est valable pour l'inscription cumulative). En revanche, les droits d'inscription en université, sauf pour les boursiers, s'élèvent à environ 170,00 € (tarif indicatif).

**Rendez-vous donc dès la rentrée
pour finaliser votre inscription cumulative.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Gay Lussac 12 Bd Georges Périn
Limoges 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 79 70 01
Académie de Limoges

<http://www.lyc-gaylussac.ac-limoges.fr/>

Secrétariat CPGE :

cpge.0870015u@ac-limoges.fr

05 55 79 33 23

CPE - CPGE :

fabrice.varieras@ac-limoges.fr

05 55 79 06 86